MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

DLP 13-1-84290930

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 90 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

3 Janvier 1984 N° de série continue 269 Bulletin n° 1

VIGNE :

MALADIES DU BOIS

RAPPEL (voir Bulletin précédent)

Excoriose - Traiter à l'Arsénite de soude à 625 g de matière active/hl **dès maintenant** (au moins 15 jours après la taille) ou **avant le débourrement.**

Esca - Traiter à l'Arsénite de soude à 1250 g de m.a./hl **avant le débourrement.**

Eutypiose - Traiter aux benzimidazoles à 12,5 g/l **à la taille.**

NECROSE BACTERIENNE DE LA VIGNE (maladie d'Oleron)

Quelques foyers ont été signalés dans le vignoble du Diois, mais à notre connaissance, cette maladie ne semble pas toucher le Beaujolais. Toutefois, il est important d'en connaître les caractéristiques.

En été 1983, des analyses effectuées sur des symptômes suspects ont permis de confirmer la présence de la bactérie responsable (Xanthomonas ampelina). Les seuls cas identifiés portent sur le cépage "Clairette" qui s'avère être très sensible.

● La maladie est difficile à identifier :

- les bourgeons situés près des plaies de taille se dessèchent et les jeunes pousses flétrissent et meurent ;
- les feuilles présentent une nécrose sectorielle, cernée d'une marge huileuse ;
- les tissus superficiels des rameaux se nécrosent en bandes noirâtres et éclatent, en particulier au niveau des noeuds ;
- le même type de nécrose se retrouve sur les rafles, souvent associé à une coulure.

Ces symptômes ne sont pas toujours caractéristiques. Dans tous les cas suspects, prenez contact avec notre Service à Lyon ou Valence.

● Dans la zone concernée, il est essentiel que soient mis en oeuvre les principaux moyens de lutte connus, aussi bien individuellement que collectivement :

- arracher et détruire par le feu les souches malades ;
- tailler **pendant le repos végétatif** :
  . utiliser un sécateur autodésinfectant ou désinfecter les outils de taille avec de l'alcool à brûler ;
  . ramasser et brûler les sarments.
- employer des fongicides cupriques :
  . après la taille : désinfecter les plaies avec une bouillie bordelaise à 5 % à la dose de 300 l/ha ;
  . renouveler le traitement avec de la bouillie bordelaise à 2 % au débourrement et au stade "3 feuilles étalées" à la dose de 300 l/ha ;
  . pendant la période de végétation, utiliser des anti-mildiou cupriques.

P473

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

BILAN SANITAIRE DE LA CAMPAGNE ÉCOULÉE (FIN)

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Grâce au réseau de piégeage et aux observations nombreuses sur le terrain, nous pouvons désormais aller vers une précision de plus en plus grande dans les conseils de traitement.

Ainsi en 1983, les zones à Eudémis et Cochylis sont bien séparables : Eudémis en partie à Chenas, mais surtout à Juliénas, Cochylis dominant ailleurs ; ce qui donne des traitements bien différents.

Les dégâts de 1er vol n'ont été le fait que des Cochylis, et l'étude des parcelles attaquées montre que d'une année sur l'autre, le traitement de 1ère génération ne se justifie que dans un nombre limité de parcelles.

En fait, on peut classer en 3 types ces attaques de 1ère génération (Cochylis) :

- les parcelles pratiquement jamais attaquées, ne justifiant en aucun cas des traitements de 1ère génération ;
- les parcelles toujours attaquées, d'une année sur l'autre : le traitement en curatif se justifiant souvent ;
- les parcelles subissant des attaques variables ; le seuil de traitement est peu souvent dépassé.

Et cette année le démontre encore, le traitement curatif placé en fonction des risques que nous relevons, sur des chenilles jeunes donne de bons résultats, à l'encontre des traitements préventifs aux résultats aléatoires.

La 2ème génération de Cochylis a été pratiquement nulle en raison des fortes chaleurs et, à l'inverse, les pontes d'Eudémis dans la zone de Juliénas ont été assez nombreuses. Dans tous les cas, seul <u>un traitement</u> était justifié et couvrait les risques possibles d'attaque.

ACARIENS

Le débourrement lent, associé à des éclosions de pontes d'hiver nombreuses, a provoqué localement des dégâts graves, avec parfois des cas d'échecs de traitement, mais le reste de la saison leur a été particulièrement néfaste ; les populations sont restées faibles, sauf dans le cas des araignées jaunes,ainsi que les pontes d'hiver.

Toutefois, si lors de la taille, vous observez des amas de petits oeufs rougeâtres à la base des bourgeons, méfiez-vous lors du débourrement. En cas de traitement, utilisez des produits spécifiques et alternez-les.

CICADELLES

Ce ravageur est toujours présent mais n'a pas posé de gros problèmes :

- 1ère génération peu importante cette année ;
- 2ème génération bien limitée par les traitements "tordeuses de la grappe" à condition d'avoir utilisé un traitement efficace sur ces 2 parasites.

PYRALE

Toujours bien localisées (St Jean d'Ardières, Corcelles...) les populations semblent en hausse dans ces secteurs et nécessitent une bonne vigileance au printemps (avril-mai).

CONCLUSIONS

Année instructive quant aux conséquences du climat (pluies et hautes températures) sur les ravageurs et les maladies. Plus que jamais nous avons pu voir l'intérêt de raisonner les traitements selon l'année : bon nombre de traitements peuvent ainsi être évités.

Le choix d'une période de traitement revêt donc un caractère primordial (nécessité d'adapter les traitements aux stades sensibles des parasites (mildiou, tordeuses)).

Toute l'équipe de la Circonscription Rhône-Alpes vous présente ses Meilleurs Voeux pour la Nouvelle Année

et vous propose les abonnements suivants pour 1984 :

Les abonnements sont souscrits pour une période d'un an, leur renouvellement s'effectuant toujours en début d'année.

		Tarif individuel	Tarif collectif (10 abonnés au moins par édition)
- **Arbo-Viti Rhône-Alpes**	:	**90 F**	**80 F**
- **Grandes Cultures**	:	**80 F**	**70 F**
- **Bas-Vivarais**	:	**90 F**	**80 F**
- **Beaujolais**	:	**55 F**	**50 F**
- **Pépinières, Jardins, Espaces Verts**	:	**55 F**	**50 F**

- Si vous choisissez l'une des associations suivantes, nous vous accorderons un tarif préférentiel :

- **Arbo-Viti** + **Grandes Cultures**	**150,00 F**
- **Arbo-Viti** + **Beaujolais**	**135,00 F**
- **Arbo-Viti** + **Pépinières**	**130,00 F**
- **Grandes Cultures** + **Beaujolais**	**125,00 F**
- **Grandes Cultures** + **Pépinières**	**120,00 F**
- **Pépinières** + **Beaujolais**	**100,00 F**

- Pour plus de 50 abonnés par édition, réduction de 15 % sur le tarif individuel.

- Pour plus de 200 abonnés, nous consulter.

Abonnements - Réabonnements

Pour vous abonner, remplissez le cadre correspondant à l'édition choisie. Si vous désirez recevoir plusieurs éditions, complétez le cadre de chaque édition sélectionnée.
Libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de **REGISSEUR DES RECETTES D.D.A.** Pour les chèques postaux, Compte n° 9431-17 A LYON, **ENVOYEZ-LE AVEC CETTE FICHE,** dûment remplie à :

SERVICE DE LA PROTECTION VÉGÉTAUX - 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3.

ARBO-VITI RHONE-ALPES

☐ ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT

Tarif individuel : 90 Frs
Tarif collectif : 80 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRÉNOM : ....

ADRESSE COMPLÈTE : ....

.... |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....

GRANDES CULTURES

☐ ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT

Tarif individuel : 80 Frs
Tarif collectif : 70 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRÉNOM : ....

ADRESSE COMPLÈTE : ....

.... |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....

BAS-VIVARAIS

☐ ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT

Tarif individuel : 90 Frs
Tarif collectif : 80 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRÉNOM : ....

ADRESSE COMPLÈTE : ....

.... |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....

PÉPINIÈRES, JARDINS, ESPACES VERTS

☐ ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT

Tarif individuel : 55 Frs
Tarif collectif : 50 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRÉNOM : ....

ADRESSE COMPLÈTE : ....

.... |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....

BEAUJOLAIS

☐ ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT

Tarif individuel : 55 Frs
Tarif collectif : 50 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRÉNOM : ....

ADRESSE COMPLÈTE : ....

.... |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....